



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

ARRETE

Mainlevée de mise en sécurité – 5 rue Saint Saulge, Autun

Arrêté N°538– DGS / 2026

Le Maire de la ville d'Autun,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 511-19 à L 511-22, L.521-1 à L.521-4 et les articles R.511-1 à R.511-13 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;

Vu l'arrêté de mise en sécurité n°454/2026, daté du 29 juin 2026 ;

Vu le constat d'huissier ci-joint à la suite des travaux du 6 juillet 2026, et la visite sur site effectuée par les services de la direction générale de la commune le 15 juillet 2026, qui a permis de constater que certains travaux d'urgence ont été réalisés sur l'immeuble sis 5 rue Saint Saulge (parcelle AS 29), notamment la mise en place d'un filet de sécurité côté rue pour empêcher la tombée dans la rue de morceaux de pierre provenant des balcons du bâtiment ;

Vu le rapport d'expert auprès du Tribunal Administratif, rendu le 29 juillet 2026, et qui préconise la publication d'un nouvel arrêté de mise en sécurité de type urgent, sur des points différents de ceux préconisés dans l'arrêté n°454/2026 ;

ARRETE :

ARTICLE 1er : Il est prononcé la mainlevée de l'arrêté de mise en sécurité n°454 sur le bâtiment sis au 5 rue Saint Saulge (parcelle AS 29), propriété de Mme PALLURE Florence, née le 27/08/1957 à AUTUN (71), et résidant à CANNES (06)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à Mme PALLURE Florence et sera affiché sur le site internet de la mairie d'Autun

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est transmis au Préfet du Département

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé au préalable. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr



Autun, le 7 août 2026

Pour le Maire,

*Cathy NICOLAO, 1ère adjointe au Maire d'Autun,
chargée des affaires générales, des ressources humaines,
des grands projets urbains, de la vie associative,
de l'événementiel et de la communication.*